



acte de dénonciation de saisie-vente

Par **camille2**, le **24/06/2012 à 11:21**

Bonjour, ma propriétaire m'a envoyé des huissiers en mon absence pour prendre des photos du peu de mobilier que j'ai. Je les ai informé que j'avais un dossier de surendettement recevable à la banque de France, les huissiers n'étaient pas au courant. À la banque de France, on m'a dit qu'ils n'avaient pas le droit de saisir ce qu'ils avaient pris en photos et que je pouvais mettre en vente mes biens.
pouvez-vous me confirmer cela? J'ai depuis mis en dépôt la majorité de mes biens.
D'avance, Un grand merci pour votre réponse.

Par **Christophe MORHAN**, le **24/06/2012 à 19:39**

la recevabilité de votre dossier entraîne la suspension des voies d'exécution, reste ensuite le problème de l'information des créanciers et de leur mandataire huissier qui peut arriver en différé.

Par **camille2**, le **25/06/2012 à 11:20**

Les créanciers étaient au courant et leur recours contre ma demande de recevabilité avait été rejeté. Leur huissier n'était pas informé de tout cela. merci pour votre réponse!